

Circulaire n° **2019 / 02 FR**
Classification **Information**

Contact **Cosimo Sandre**
E-mail **c.sandre@svgw.ch**
Téléphone **+41 44 288 33 22**
Département **Eau**

Destinataires

- Distributeurs d'eau
- GI+I
- Autorités
- Comité

Zurich, février 2019

Directive W5 SSIge «Alimentation en eau d'extinction», édition octobre 2018

Mesdames, Messieurs,

La directive W5 «Directive pour l'alimentation en eau d'extinction» traite désormais tous les aspects de l'alimentation en eau d'extinction, comme la détermination des réserves d'eau d'extinction, le dimensionnement du réseau de distribution d'eau, la définition des emplacements des bornes hydrantes, la consommation d'eau des bornes hydrantes, les dispositifs d'extinction dans les systèmes de tunnels et les dispositions relatives aux installations de sprinklers. Les exigences qui touchent aux postes d'incendie et aux hydrants intérieurs allant au-delà de celles de la directive W3 y sont également traitées.

La directive W5 a été élaborée au sein d'un groupe de travail composé de représentants des distributeurs d'eau, de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP), de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), de l'Association suisse des constructeurs de systèmes de sécurité (SES) et d'un spécialiste en construction de tunnels. Elle a été mise en application le 1^{er} octobre 2018 par le comité. La directive W5, version de mai 1999, a été abrogée à la même date.

La directive peut être obtenue à l'aide du bon de commande ci-joint ou bien via l'adresse www.svgw.ch/W5d ou www.ssigge.ch/W5f. Les membres de la SSIge avec un abonnement à l'e-réglementation Eau peuvent accéder automatiquement à la directive au format électronique.

Cosimo Sandre reste à votre disposition pour tout renseignement.

Tél. direct: 044 288 33 22

E-mail: c.sandre@svgw.ch

Avec nos meilleures salutations.

Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux SSIge



André Olschewski
Vice-directeur, responsable Secteur Eau



Martial Wicht
Chef succursale romande